



Halte Aux Marées Vertes
11, rue du stade
22120 POMMERET
06.81.31.29.00

contact@halteauxmareesvertes.org

Lettre ouverte

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur,

Le confinement ayant fait chuter le trafic routier à un niveau exceptionnellement bas, on pouvait espérer profiter d'une baisse de la pollution atmosphérique. Loin s'en faut. Comme vous le savez, les 27 et 28 mars, le nord de la Bretagne a connu un **important pic de pollution aux particules fines**, indice 8 sur 10, justifiant le déclenchement de la procédure d'alerte par les trois préfets concernés. Durant le mois d'avril, la Bretagne a également connu des épisodes de qualité de l'air médiocre, avec une dégradation de la qualité de l'air particulièrement marquée dans la semaine du 20 au 25 avril, notamment sur le nord de la Bretagne (1).

Dans des conditions météo anticycloniques, avec un chauffage hivernal poursuivi en mars mais désormais en recul, Air Breizh pointe du doigt la pollution imputable aux activités agricoles : **épandage des fertilisants agricoles** qui sont à leur maximum en mars-avril-mai et qui sont responsables d'émissions importantes d'ammoniac (NH₃) générant des particules fines (PM_{2,5}) de sulfates d'ammonium et nitrates d'ammonium.

Selon Air Breizh (page 19 du rapport cité en page suivante), « un total de 679 kilotonnes de NH₃ a été émis en France en 2016. Les émissions de NH₃ proviennent essentiellement des **effluents d'élevage et des applications d'engrais, qui représentent à eux deux 98% du total annuel** ».

Couvrant 4 % du territoire hexagonal tout en contribuant à 14% des émissions d'ammoniac (2), la Bretagne, première région agricole française, est aussi de très loin la première région émettrice d'ammoniac, polluant précurseur de particules fines dont les dommages sur la santé ne sont plus à démontrer (altération des fonctions pulmonaires, cancers, maladies cardio-vasculaires, impact sur un certain nombre de maladies chroniques telles que diabète, hypertension...).

En cette période de confinement, le 23 mars dernier, des scientifiques français ont appelé les Préfets à prendre des mesures urgentes pour limiter drastiquement les émissions liées aux épandages. Dans sa communication du 10 avril dernier, l'Atmo France (fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air, dont fait partie Air Breizh), indique que plusieurs études concluent que les habitants des zones polluées sont exposés à un risque accru de développer des formes graves ou de décéder du **Covid 19**. S'agissant par ailleurs de savoir si la propagation du virus est favorisée par la présence de particules fines dans l'air, il ressort de la même communication que les recherches doivent être approfondies, rien ne permettant donc pour l'heure d'exclure cette hypothèse. ... / ...

A Pommeret, le 6 mai 2020

Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur Alain CADEC
Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor

Madame Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil Départemental du Finistère

Monsieur Jean-Luc CHENUT
Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur François GOULARD
Président du Conseil Départemental du Morbihan

Monsieur Gilles PETITJEAN
Directeur régional de l'ADEME Bretagne

Air Breizh rappelle que l'ammoniac « ne fait actuellement pas partie des polluants réglementés dans l'air ambiant et que sa mesure n'est donc aujourd'hui pas intégrée au dispositif de surveillance régionale d'Air Breizh » mais que, « en revanche, la directive européenne 2016/2284/EU fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants de l'air par pays, dont la France, aux horizons 2020 et 2030 » : **les émissions d'ammoniac devront en 2030 avoir diminué de 13 % et les particules fines (PM2,5) de 57 %** par rapport au niveau de 2005. Air Breizh précise que les émissions bretonnes d'ammoniac ont augmenté de 3% entre 2008 et 2016.

C'est ainsi que la France a dû élaborer un « **plan national de réduction des polluants atmosphériques** », le **PREPA 2017**. Toutefois, concernant le volet agricole de ce PREPA, qui prévoit un plan d'action pour assurer l'utilisation de matériels moins émissifs, nous n'en sommes pour l'instant qu'au « Guide des bonnes pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'air » publié par l'ADEME. Ce guide n'est qu'un catalogue de recommandations, sans valeur contraignante.

Dans son rapport-étude daté du 31 janvier dernier, intitulé « **Stratégie de surveillance de l'ammoniac dans l'air ambiant en Bretagne** » (3) au regard des objectifs fixés par l'Union Européenne, Air Breizh, « de par son rôle de vigie quant à la surveillance de polluants dits émergents » propose de développer une stratégie de surveillance régionale dans l'air ambiant : en résumé, suivi en continu des concentrations en NH₃ et PM2.5 ainsi que leurs caractérisations sur plusieurs sites bretons, application d'outils numériques de prévisions de la qualité de l'air, adoption d'un système d'alerte des agriculteurs les encourageant à adapter leurs pratiques pour prévenir l'apparition d'épisodes de pollution.

La mise en oeuvre de cette stratégie suppose un **budget évalué par Air Breizh à 1,7 millions €**. Nous avons d'ores et déjà sollicité Mme la Préfète de région à ce sujet qui nous a indiqué dans sa réponse du 21 avril dernier que les financements étaient à l'étude.

Nous tenons ici à souligner l'importance qui s'attache à ce que les collectivités territoriales bretonnes et l'Ademe assument pleinement leur part dans le financement de ce programme d'Air Breizh, crucial pour notre région particulièrement atteinte, et ce au-delà de l'acquisition en cours d'un premier appareil de mesure d'ammoniac destiné au site de Merléac, financé avec le concours du Ministère de la Transition écologique et Solidaire et du Conseil régional.

Ces pics de pollution jettent une lumière crue sur la pollution aérienne alarmante que nous fait subir l'élevage industriel breton. Toutefois, nos craintes sont vives que la mobilisation ne soit pas à la hauteur des enjeux sanitaires, tant la **culture du déni** a été forte toutes ces dernières années, qu'il s'agisse d'algues vertes, d'ammoniac ou de pesticides, sous la pression du syndicalisme agricole majoritaire très prégnant et dont l'une des figures de proue est désormais en charge de la politique agricole au niveau régional. Nous espérons toutefois que les déclarations récentes de représentants de la Chambre régionale d'agriculture se disant favorables à une meilleure connaissance de cette pollution de l'air représentent une ouverture réelle.

Il aura fallu attendre 30 ans pour que la pollution de l'eau par les nitrates et les pesticides soit reconnue. **Quels nouveaux records de pollution de l'air** faudra-t-il atteindre après le retour à la normale du trafic, pour que les **pouvoirs publics** se décident à prendre toutes leurs responsabilités concernant cette pollution qui est aussi ancienne que les autres et en croissance comme l'est le nombre d'animaux d'élevage ?

Dispersion du coronavirus facilitée ou pas par les particules fines, il y a de toute façon urgence à agir pour assainir l'air que nous respirons en Bretagne et, comme pour les autres pollutions d'origine agricole, cela implique une réorientation du système agricole. S'agissant de la pollution de l'air, cela passe en premier lieu par des **outils de diagnostic complets et précis et la mise en oeuvre de mesures d'adaptation qu'Air Breizh propose de déclencher en cas de pic de pollution** selon la stratégie qu'elle défend dans son rapport.

.../...

Comptant sur votre sens des responsabilités dans la défense de l'intérêt général, avec un niveau d'implication financière de votre part permettant de **mettre en œuvre rapidement ce programme**, vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association HAMV,
André OLLIVRO, Co-Président



Copie à

Air Breizh
Préfecture de région

Lettre ouverte

Ouest France, Le Télégramme , l'AFP, Le Monde... liste non limitative.

Documents de référence

(1) *Source : site internet d'Air Breizh*

En avril 2020, concentration en PM10, mesurée en microgrammes par m3, en moyenne journalière (seuil européen d'information à 50) :

1er pic de pollution vers le 9 avril

2^{ème} pic du 11 au 14 avril (le 11 : 40 à St-Malo, le 12 : 36 à Brest, le 13 : 33 à St-Brieuc, le 14 : 28 à Lorient),

3ème pic du 21 au 24 avril (Brest, Merléac et Saint-Malo atteignant 45 ou 46, Rennes 41 et Vannes 32).

(2)

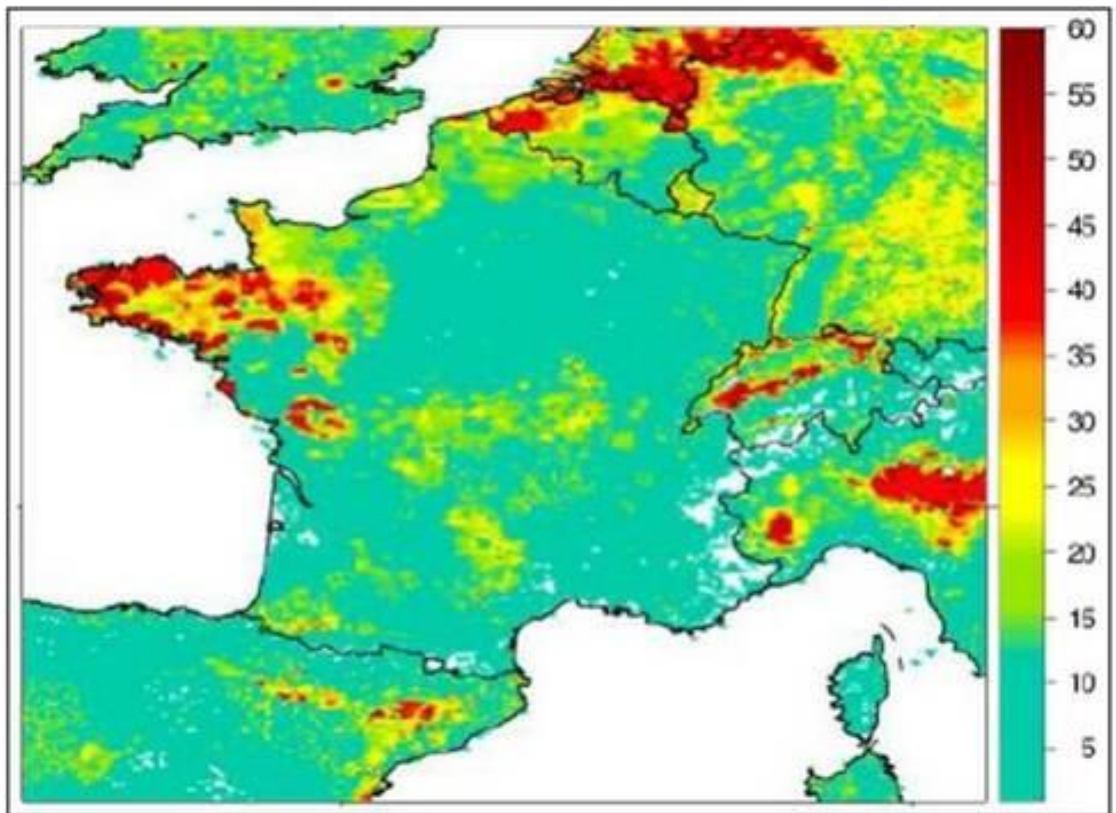


Figure 1 : Emissions de NH₃ en kilogrammes par hectare en France et dans les pays limitrophes (INERIS, 2019).

(3)

https://www.airbreizh.asso.fr/voy_content/uploads/2020/02/rapport-etude-air-breizh-strategie-surveillance-nh3-avec-logos.pdf